

☆
Protocole
de gestion *
des violences
sexistes* et
sexuelles ★

* de l'Interstellar



Un peu de contexte

On est membres d'un collectif militant constitué autour des questions d'alimentation, de solidarité, de soutien aux luttes sociales et écologiques, du droit au logement, fonctionnant en autogestion. Notre collectif ne s'est pas constitué premièrement et uniquement sur les luttes féministes ou la question des violences. On se retrouve autour des valeurs anti-patricarcales, antisexistes, anticapitalistes, anti-, quoi.

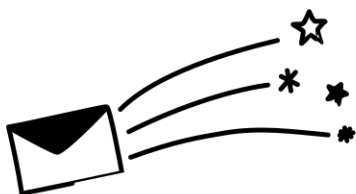
On s'est retrouvé.e.s à certains décalages entre nos valeurs théoriques affichées et de ce qui se passait réellement au sein du collectif : viols, violences psychologiques, présence d'auteurs de violence. On a eu besoin d'un outil de prise en charge collective des violences sexistes et sexuelles : à la fois pour faciliter la libération de la parole et le soutien aux victimes, pour aider le collectif à se responsabiliser sur les violences qui le traversent et pour accompagner la transformation des auteurs de violence. Après une première version du protocole largement imparfaite (sur la question de "qu'est-ce qu'on fait des auteurs", le soin des personnes en charge des VSS, la croyance qu'on peut régler la situation, pas assez d'humilité sur ce qu'on peut faire, l'illusion du safe place, ...), on a écrit le protocole que voici.

On constate un vide sur cette question dans les milieux militants (au moins ceux qu'on connaît). On n'a pas la prétention d'avoir trouvé la bonne manière de faire mais on souhaite diffuser largement ce protocole à qui voudra s'en emparer, à toutes fins utiles, pour l'adapter, l'améliorer, en discuter, se partager des ressources et des retours d'expérience et faire de nos collectifs des espaces où les violences sont prises à bras le corps.

Deux précisions qui nous semblent importantes pour ceux qui voudraient adapter ce protocole :

- Le processus de rédaction du protocole est un vrai outil d'autoformation et de construction/consolidation de valeurs communes sur ces sujets (que faire des auteurs, comment accompagner les victimes, reconnaître ses limites, prendre soin des accompagnante·s, ...). Il est au moins aussi important que le document final.
- Il nous paraît essentiel que le protocole soit validé et adopté par l'ensemble du collectif : en validant le protocole, chaque individu valide la manière dont le collectif s'empare des actes violents qui l'ont traversé et le traverseront, y compris ceux le concernant.

Nous continuons à avoir plein de questions sans réponses définitives : autour du call-out, de ce qu'on peut apporter aux victimes, de l'accompagnement des auteurs, de la libération de la parole, de nos limites en tant que non-professionnel.les, des possibilités offertes par cette même position de non-professionnel.les ou par le fait que nous agissons depuis l'intérieur de notre collectif... On continue à s'auto-former et avoir l'envie d'échanger avec d'autres groupes !



**Si vous voulez nous contacter
interstellar.contact@proton.me**

SOMMAIRE

Introduction	6
L'interstellar	11
Missions et raison d'être vis à vis du collectif	11
Fonctionnement	12
Information / Communication / Publicisation	13
Confidentialité & anonymat	13
Temporalités	13
Support, soutien, soin et relais des membres de l'Interstellar	14
Penser / Poser ses limites	14
Protocole : sur lequel il est possible de s'appuyer lorsque la parole se libère au sujet d'une agression	15
Sollicitation de l'Interstellar suite à des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	15
Signalement : en tant que personne victime, témoin, auteur ou auto-saisie de l'Interstellar	16
Réaction de l'Interstellar	16
Adaptation du protocole	16

Déroulé d'une cellule	18
Étapes initiales	18
Entretiens	18
Actions et mesures mises en œuvre au sein du collectif	20
Suivi des mesures et accompagnement	20
Clôture et bilan	21
Archivage	22

Annexes	23
Fiches ressources	23
Partage de ressources sur les VSS en ligne	23
Fiche contacts à destination des victimes	25
Fiche contacts à destination des auteurs	26

I- Introduction au protocole

L'histoire de ce protocole s'inscrit dans le cadre spécifique de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ainsi, on y trouve une attention particulière à ce type d'oppressions et agressions créées par le système de domination patriarcale. Cependant, les réflexions et outils qui y sont développés pourront être utilisés par le collectif pour répondre à d'autres contextes de violences (liées au racisme, au classisme, au validisme, par exemple).

Les principes fondamentaux de ce protocole sont de briser le silence, de protéger, d'accompagner et de redonner le pouvoir aux victimes, et de trouver des façons pour le collectif de se saisir de ces situations de violences autrement que par la justice punitive.

Nous souhaitons nous inspirer, sans en être spécialistes, des modèles de justice transformatrice ou de pratiques comme la médiation relationnelle.

Ce protocole est un outil proposé par notre collectif, nous sommes conscient·es qu'il ne peut pas convenir à toutes, d'autres manières de régler les conflits ou de trouver justice existent.

Le protocole ne se substitue pas à la justice française, qui privilégie la justice punitive - et vice versa. La proposition de dénouement de l'un n'implique pas forcément un dénouement au regard de l'autre.

Ainsi, une situation d'agression qui trouverait un dénouement par le protocole n'empêcherait pas la victime de porter plainte et d'être accompagnée par le collectif. À l'inverse, un auteur qui aurait été jugé par la justice française pourrait ne pas participer aux activités du collectif sans qu'un processus de responsabilisation et de transformation n'ait été entamé avec le collectif.

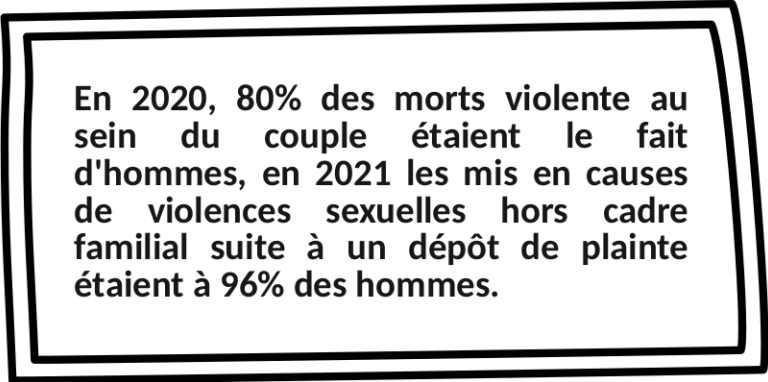
Ainsi le collectif soutiendra les personnes victimes si iels souhaitent porter plainte.

L'idéal visé par le collectif avec ce protocole, est de mettre fin aux violences dénoncées et éviter qu'elles ne se reproduisent dans nos collectifs et ailleurs, ce qui implique d'accompagner les auteurs dans leur processus de responsabilisation et de transformation.

Il s'agit de la deuxième version proposée par notre collectif. Ce protocole est issu d'une année de réflexion collective - à partir des retours d'expériences s'appuyant sur le premier protocole et de plusieurs journées de lectures et rédactions ouvertes à tout le collectif.

La rédaction s'est faite à plusieurs mains*.

Le choix a été fait de genrer au masculin les auteurs de violences sexistes et sexuelles. Bien qu'ayant conscience que des violences peuvent être commises par des personnes sexisées, il était important pour les auteurices de ne pas nuancer les chiffres :



En 2020, 80% des morts violente au sein du couple étaient le fait d'hommes, en 2021 les mis en causes de violences sexuelles hors cadre familial suite à un dépôt de plainte étaient à 96% des hommes.

* Les styles peuvent donc varier. Il a collectivement été décidé d'utiliser l'écriture inclusive pour ce document pour parler des membres du collectif et des victimes.

Par violence sexiste ou sexuelle, nous entendons toute atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou à la dignité d'une personne, en lien avec son genre ou sa sexualité. Ce peut être, entre autres : outrages et injures sexistes, harcèlement, situation d'emprise, atteintes et agressions sexuelles, viols et féminicides, liste non exhaustive.

Est nommé-e "victime" dans ce protocole toute personne qui a vécu une atteinte à son intégrité physique, psychologique ou à sa dignité. Nous sommes conscient-es que les personnes ayant subies des violences sexistes ou sexuelles ne se -reconnaîtront pas toutes dans ce terme utilisé ici. **Être considéré-e comme victime ne désigne pas un état permanent mais une situation à un moment donné.** La victime pourra être accompagné-e vers une transformation de cet état si elle le souhaite.

Est nommé "auteur" dans ce protocole quelqu'un qui a exercé des violences sur une personne du collectif ou extérieure au collectif. Les auteurs ne sont pas une catégorie isolée d'individus : dans le système patriarcal dans lequel nous évoluons toute personne est susceptible d'être identifiée comme tel, et la désignation des uns ne blanchit pas les autres. **Être considéré comme auteur ne désigne pas un état permanent. Il est représentatif à un moment donné.** L'auteur est amené à travailler à la transformation de cet état. Cette transformation ne signifie pas d'oublier qu'il y ait eu une agression par le passé ou d'en faire un tabou.

L'usage de ce protocole pré-suppose

Pour le collectif, que :

- Le collectif a conscience des violences sexistes et sexuelles en son sein. En ce sens il a une responsabilité dans la survenue de ces situations et son habileté à y répondre.
- Le collectif souhaite respecter le rythme de la personne victime. Toute parole sera entendue. Si le processus ne pourra pas toujours aboutir à une pleine remédiation, il est plus important pour nous que la parole soit écoutée plutôt que tue.

Qu'en tant que victime :

- On ne peut pas être RESPONSABLE et/ou COUPABLE d'avoir subi une oppression ou une agression
- On ne peut pas être (seul-e) RESPONSABLE à dénoncer nos agresseurs
- On ne peut pas être CULPABILISÉ·E de vouloir garder le silence
- On ne peut pas être (seul-e) RESPONSABLE d'avoir à "gérer" le quotidien avec ces auteurs des violences

Qu'en tant qu'auteur :

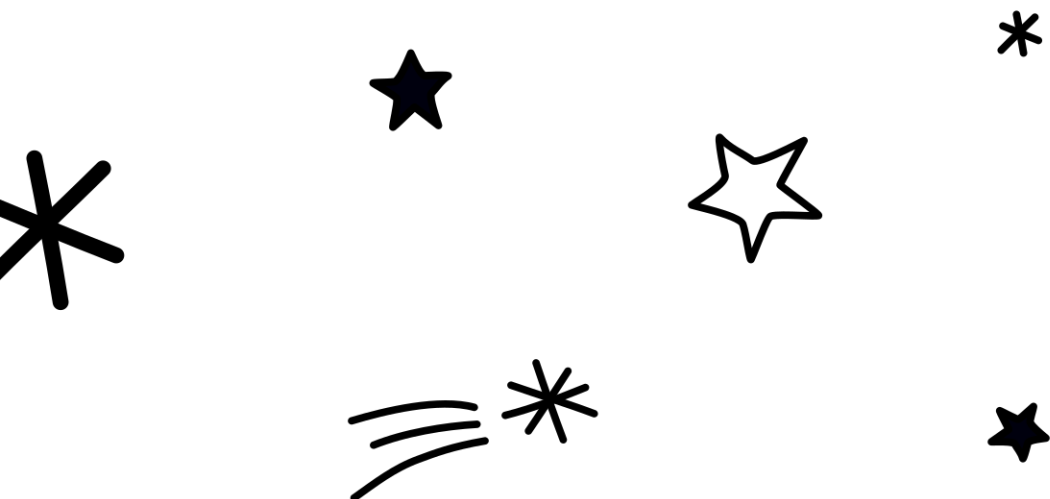
- L'impact du système patriarcal n'efface pas la responsabilité individuelle.
- Bien évidemment, l'état d'agresseur n'est à aucun moment à renvoyer dos à dos à celui de victime. Quelqu'un a commis, quelqu'un a subi.
- L'état d'auteur n'implique pas que la personnes ne subisse pas elle mêmes des oppressions systémiques auquel il faut être vigilant-es (racisme, psycho-phobie, validisme, etc.)

Le protocole qui suit est une trame adaptable et évolutive en fonction des situations (types d'agressions, besoins, demandes des personnes agressées). C'est l'Interstellar qui est garant de sa mise en œuvre.

Face à une situation de violence, toute personne est invitée à entrer en contact avec une personne de l'Interstellar. Seront entendues les victimes, les auteurs qui entameraient un travail de conscientisation de leurs actes ainsi que les témoins et/ou proches de ces deux parties. Briser le silence implique d'écouter toutes paroles. Dans tous les cas, la priorité sera donnée aux victimes (protection, empowerment, écoute).

Avertissement : nous sommes conscient·es qu'il y a des limites entre l'idéal du collectif et ce que les individus sont capables de faire. Le processus que nous tentons de mettre en place sera long.

Si les objectifs visés semblent loin, il nous semble essentiel de tenter d'en prendre le chemin.



II – L'Interstellar

A. Missions et raison d'être vis à vis du collectif

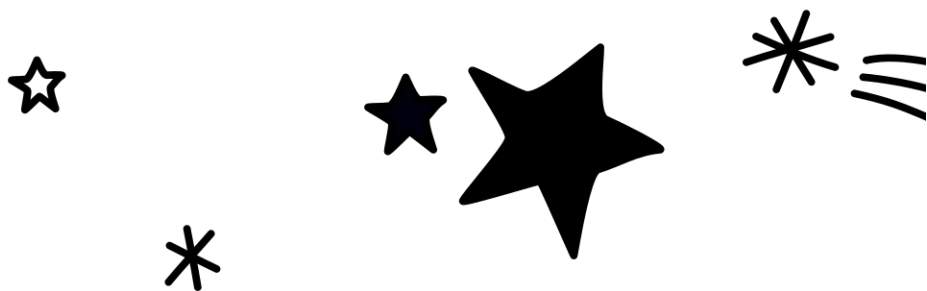
L'Interstellar est un groupe mandaté par le collectif pour mettre en œuvre ce protocole.

Les membres de l'Interstellar ont la confiance du collectif pour recueillir la parole autour des violences sexistes et sexuelles et proposer au collectif (au regard du protocole et du processus entamé) des réponses à apporter.

L'Interstellar est constitué au minimum de six membres du collectif qui se sont formé-es et auto-formé-es sur le sujet. La liste des membres de l'Interstellar est connue de toutes. Plusieurs mails et/ou n° de téléphone sont partagés à toutes, les contacts sont tenus publics dans les lieux d'activité du collectif.

L'Interstellar est majoritairement composé de personnes sexisées*.

L'Interstellar est un groupe fermé - dans le sens où ne peuvent rejoindre ce groupe que des membres du collectif qui auraient suivi un temps de formation.



* Il est entendu par personne sexisée toute personne ne se définissant pas comme mec cisgenre - personne dont l'identité de genre est en concordance avec le sexe assigné à la naissance - en l'occurrence toute personne assignée homme et à l'aise avec ce genre.

B. Fonctionnement

L'Interstellar est joignable par mail : interstellar.contact@proton.me, par téléphone et de vive-voix.

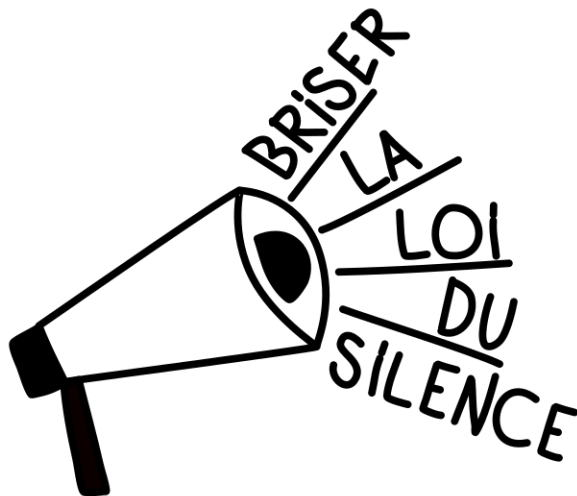
Les membres de ce groupe s'engagent à s'organiser pour consulter régulièrement cette boîte mail, afin de répondre au plus vite au besoin de parole qui se libère.

L'Interstellar se réunit 2 ou 3 fois par trimestre.

L'Interstellar est un groupe de personnes qui s'autoforment sur l'utilisation du protocole et la réception de témoignages d'agressions ou d'oppressions sexistes et sexuelles.

Afin de ne pas reproduire des dynamiques de pouvoir - par l'accumulation de connaissances et la spécialisation d'un petit nombre et pour que les questions de violences sexistes et sexuelles ne soient pas porté-es que par quelques un-es - l'Interstellar s'engage à proposer au moins chaque année un temps de formation pour intégrer des nouveaux membres.

Il semble essentiel que la confiance soit totale à l'intérieur de l'Interstellar pour que ses membres partagent les expériences passées et/ou en cours avec une culture commune.



1. Information / Communication / Publicisation

L'Interstellar communique auprès du collectif - à minima chaque année - sur les faits de violences sexistes et sexuelles dont il a été saisi.

L'objectif est d'informer le collectif des faits de violences qui le traverse - afin que la parole soit entendue de toutes.

2. Confidentialité & anonymat

Afin de garantir la sécurité des personnes victimes et du collectif, l'Interstellar préservera l'anonymat des victimes. La publicisation de l'identité de l'auteur est à la discrétion de l'Interstellar. Les membres de l'Interstellar sont garants de la confidentialité des échanges avec l'ensemble des parties.

3. Temporalité

Bien que la temporalité des échanges puisse se faire au long cours, l'Interstellar pose et propose un cadre temporel à son travail incluant des temps de communication avec les différentes parties et le collectif.

4. Support, soutien, soin et relais des membres de l'Interstellar

Le retour d'expérience du premier protocole fait état d'un besoin de partager les expériences et de travailler sur la pratique.

Plusieurs cercles sont identifiés pour accompagner un travail et s'auto-former :

- L'Interstellar en lui même
- Un travail intergroupe (autres villes, autres lieux, autres collectifs.)
- L'analyse de pratiques par des tiers « professionnels »
- Les associations « professionnelles » (Planning familial...)

Les membres de l'Interstellar peuvent être relayé·es par d'autres membres si iels en expriment le besoin.

5. Penser / Poser ses limites

L'Interstellar étant un groupe de personnes qui se sont auto-formées, il n'a pas vocation à se substituer à des professionnel·les.

Les membres sont conscient·es des limites entre le protocole - reflet de l'idéal du collectif, la réalité des situations traversées et le contexte global.

Dans la mesure du possible, le cadre de chaque accompagnement sera défini clairement pour ne pas dépasser les limites de chacun·e.

Collectivement l'Interstellar veillera à prendre soin des individus qui s'engagent dans les accompagnements décrits par le protocole.

III – Protocole

sur lequel il est possible de s'appuyer lorsque la parole se libère au sujet d'une agression

A. Sollicitation de l'Interstellar suite à des VSS (Violences Sexistes et Sexuelles)

1. Signalement

Signalement en tant que personne victime

Une personne victime d'un acte de violence sexiste ou sexuelle peut saisir l'Interstellar :

- À tout moment, peu importe le délai entre le moment de l'agression et le signalement ;
- Par les moyens de contact qu'iel souhaite et mis à sa disposition par l'Interstellar (mail, téléphone, de vive voix auprès d'un.e membre disponible) ;
- Pour tout type de violence sexiste ou sexuelle.

Signalement en tant que témoin

Dans le cas où la victime ne souhaite pas signaler les violences subies au collectif/passer par ce processus, mais qu'une tierce personne serait informée des faits (le ou la témoin): la.e témoin est tenu.e de respecter le consentement de la victime (pour ne pas commettre une violence supplémentaire) et ne peut pas révéler des informations au nom de la victime. Si iel estime que le collectif est mis en danger, iel peut par contre effectuer un signalement en son nom propre sans donner d'informations qui pourraient permettre d'identifier la victime.

Auto signalement en tant qu'auteur

Un auteur de violences sexistes ou sexuelle peut se signaler auprès de l'Interstellar, dans une démarche d'assumer ses actes auprès du collectif et d'en prendre la responsabilité. Un travail pourra être entamé entre l'Interstellar et l'auteur.

Auto-saisie de l'Interstellar

L'Interstellar peut également s'auto-saisir suite au constat partagé par plusieurs membres du collectif du comportement d'une personne comportant un danger pour le collectif, ou lorsqu'un auteur est désigné publiquement (ce qu'on appelle un "call-out"). Dans ce cas, et si la victime n'a pas souhaité solliciter l'Interstellar, l'auto-saisine a pour objectif la protection du collectif.

2. Réaction de l'Interstellar : recueil de la parole

À la suite d'un signalement, les membres de l'Interstellar sont prévenu·es immédiatement. Une réunion est organisée en urgence, dans un délai d'une semaine maximum avec minimum 4 membres de l'Interstellar afin de prendre connaissance des détails du signalement.

Un binôme prend aussitôt contact avec la/les personnes qui ont sollicité l'Interstellar pour recueillir la parole dans les plus brefs délais.

3. Adaptation du protocole

Au vu des informations dont iels disposent à la suite du recueil de la parole, les membres de l'Interstellar adaptent les étapes qui suivent afin d'atteindre deux objectifs distincts : sécuriser au mieux la personne victime et le collectif.

Plusieurs types de réponses collectives peuvent découler d'un signalement.

Selon le statut de la personne qui a sollicité l'Interstellar (victime, témoin ou auteur -> cf 1 Signalement p15-16) ou les faits énoncés, le protocole propose la mise en place de plusieurs outils. Ils n'impliquent pas les mêmes modalités d'accompagnement, ni les mêmes temporalités ou durée dans le temps.

Les deux outils proposés sont la constitution d'une **cellule** et la mise en place d'un **flash**.

Constitution d'une cellule



Les membres de l'Interstellar mis-es au courant désignent entre elleux - voire à l'extérieur du groupe sur consentement de la personne victime - quelques personnes volontaires et conscientes de la sensibilité des sujets touchés. Iels constituent une cellule. Cette cellule doit être constituée d'au moins 50% de personnes sexisées. La cellule reste active jusqu'à l'annonce de sa clôture, mais ses membres peuvent être relayés sur confiance de la personne victime.

La mise en place d'une cellule implique un travail au long cours auprès de multiples interlocuteur-rices (personne victime, auteur, entourages, personnes tierces éventuelles...).

Sa mise en place est détaillée dans la partie B du protocole. Elle s'appuie sur des protocoles pré-existants d'autres collectifs (notamment celui de l'UCL), sur le retour d'expériences de la version initiale du protocole, et sur des temps de travail collectifs.

Il est apparu dans la rédaction de cette deuxième version du protocole, que la mise en place d'une cellule ne pouvait pas toujours être la meilleure manière de réagir pour le collectif face à des signalements de violences. Une alternative à la mise en place d'une cellule est donc détaillée dans l'encadré ci-dessous.



FLASH : intervention ponctuelle et rapide en réaction directe auprès d'auteurs.

Suite à un signalement, les membres de l'Interstellar contactent l'auteur pour une discussion en binôme avec lui afin de l'informer d'un comportement pas OK qu'il aurait eu.

Il s'agit de l'informer des faits, d'entendre là où il se situe vis à vis de ce qui lui est reproché, et de lui donner des ressources pour qu'il puisse mettre en question ses pratiques et agissements.

Il ne s'agit pas de juger ou de prendre position vis à vis des faits qui auront été signalés, mais d'informer et de donner des ressources pour pouvoir continuer à vivre ensemble collectivement et à s'affranchir du patriarcat et porter collectivement les lignes rouges de ce qui n'est pas acceptable au sein du collectif.

Il ne s'agit pas non plus de se substituer au collectif et à ses individus, qui est le mieux à même pour réagir en direct face à des situations de violences, mais de pouvoir intervenir quand la parole se libère après coup et que certain-es se sentent démuni-es pour revenir sur les faits.

B- Déroulé d'une cellule

Dans le cas de l'ouverture d'une cellule les modalités suivantes sont mises en place. Les étapes sont adaptées, comme pour chaque intervention de l'Interstellar, afin d'atteindre deux objectifs distincts : **sécuriser au mieux la personne victime et sécuriser le collectif.**

1. Étapes initiales

La cellule composée de membres de l'Interstellar avec ou non des personnes extérieures au collectif, se divise en deux groupes minimum : le premier - éventuellement en mixité choisie si le besoin s'en ressent - est en lien avec la personne victime (et son entourage). Le second est en lien avec l'auteur (et son entourage). Un groupe tierce peut éventuellement exister pour coordonner le travail des deux premiers groupes, aller chercher des ressources, assurer un soutien à l'ensemble de la cellule, faire le lien avec le collectif, etc.

2. Entretiens

Il semble utile de rappeler ici de ne pas confronter les deux parties en présentiel.

Entretiens et liens avec la personne victime

Suite à l'entretien initial, des entretiens sont proposés à la personne victime. La temporalité et la régularité de ces entretiens sont à décider avec la personne et peuvent s'adapter au cours du processus. Ces entretiens peuvent se faire de visu, au téléphone, par écrit, selon le besoin exprimé.

Ces entretiens permettent plusieurs actions :

- Être à l'écoute du ressenti de la personne victime et prendre connaissance de son état psychologique : comment elle se sent par rapport à ce qu'elle a vécu, à la démarche de la cellule, à sa place dans le collectif...
- Identification d'un groupe de proches, et mise en contact de ce groupe avec la cellule dès sa mise en place*
- Tenir informée la personne victime de toutes les étapes de travail de la cellule au long cours
- Discussion autour des besoins de la victime et des capacités du collectif à accompagner son changement d'état : besoin de réparations (symboliques, matérielles, physiques), besoin de médiation, besoin d'être orientée vers des professionnel·les,...

Une fiche ressources et contacts, mise à jour par l'Interstellar, est d'ailleurs disponible pour tout membre du collectif.

Si la personne victime souhaite porter plainte, la cellule peut-être un soutien dans cette démarche : mise en lien avec des professionnel·les allié·es si elle le souhaite (avocats, juristes, psychologues...).

Entretiens avec l'auteur

Suite à l'entretien initial, des entretiens sont mis en place avec l'auteur. Ces entretiens se font de visu - sauf si la cellule estime qu'une autre modalité est plus adéquate.

Ces entretiens poursuivent plusieurs objectifs :

- Écoute de la version des faits de l'auteur
- État des lieux du désir de transformation de l'auteur / reconnaissance de son état d'auteur et des faits de violences commises / souhait de mettre en place un travail
- Identifier un groupe de proches de l'auteur, et mise en contact de ce groupe avec la cellule dès sa mise en place*
- Prendre connaissance de l'état psychologique de l'auteur : comment il se sent par rapport à la démarche de la cellule, à sa place dans le collectif...

** L'identification d'un groupe de proche de la victime et de l'auteur permet de s'assurer que ces personnes sont entourées par des personnes de confiance, qui peuvent leur apporter un soutien au cours du travail de la cellule. La cellule étant en lien avec les deux parties, elle ne peut se substituer à leurs proches.*

- Orienter vers des lieux ou personnes ressources ou envisager la mise en place d'un accompagnement par l'Interstellar (L'idéal visé par le collectif avec ce protocole est de mettre fin aux violences dénoncées et éviter qu'elles ne se reproduisent dans nos collectifs et ailleurs, ce qui implique d'accompagner dans un second temps les auteurs dans leur processus de responsabilisation et de transformation. Ce travail ne peut être entamé sans qu'au préalable la cellule aille au bout du processus de libération de la parole. Il s'agit d'un processus d'accompagnement des auteurs qui n'est pas détaillé ici).

Une fiche ressources et contacts, mise à jour par l'Interstellar, est d'ailleurs disponible pour tout membre du collectif.

3. Actions et mesure mises en oeuvre au sein du collectif

À la suite des entretiens effectués, la cellule propose des actions et mesures à mettre en oeuvre au sein du collectif pour apporter collectivement une réponse à des faits de violences sexistes et/ou sexuelles.

Ces proposition et mesures visent à impliquer le collectif dans l'écoute de la parole des victimes et à ce qu'il soit actif dans la gestion de ces situations.

Ces mesures peuvent aller de l'information des membres du collectif à une demande d'exclusion temporaire de l'auteur, en passant par la mise en place de médiation extérieure, de suivi individualisé, d'accompagnement des besoin de la victime auquel le collectif pourrait répondre spécifiquement...

Ces proposition se font en AG mensuelles du collectif, et sont faites en préservant l'anonymat d'une ou des parties si cela semble nécessaire à la sécurité de la victime ou du collectif. Le collectif valide les propositions émanant de la cellule (les modalités de prise de décision et de validation restent propres au collectif). En cas d'opposition, la cellule rencontre le ou les opposant.es pour les entendre sur leurs points de blocage et éventuellement faire de nouvelles proposition lors d'une prochaine AG mensuelle.

4. Suivi des mesures et accompagnement

La cellule est garante de la mise en place des actions répondant aux demandes de la victime. Elle reste à l'écoute de la personne victime (nouvelles demandes, attention à la personne). La cellule s'assure que l'auteur s'engage et reste dans le travail de transformation, défini avec lui. La cellule est chargée d'informer les personnes avec qui elle a été en contact des mesures proposées et des suites.

5. Clôture et bilan

Il appartient aux membres de la cellule de décider de sa clôture.

Avant sa clôture, la cellule doit s'assurer que le suivi des mesures et l'accompagnement des personnes perdureront. Ils pourront être assurés par certain·es ancien·nes membres de la cellule ou par d'autres personnes formées, sur confiance de la victime.

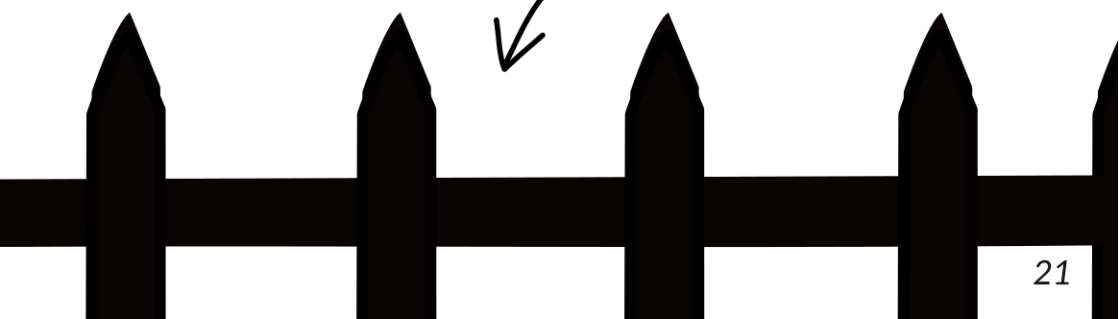
À la décision de clôture de la cellule, un bilan de cellule est rédigé. Il comporte tous les éléments rapportant la vie de la cellule durant sa période d'activité. Il n'est pas destiné à être diffusé, mais il permet aux membres de la cellule de faire le point sur le travail réalisé.

La cellule se charge également d'informer la victime et l'auteur de la clôture de la cellule et des conséquences de cette clôture, qui n'implique pas l'arrêt des suivis. Elle informe ensuite le collectif de sa clôture, avec le niveau d'information qui lui semble approprié (au minimum, existence de la cellule et nombre de membres de la cellule mobilisés).

Dans un délai moins court, la cellule pourra s'organiser pour faire un retour d'expérience au groupe Interstellar dans le but d'améliorer nos pratiques et le protocole, ainsi que pour poursuivre le travail collectif d'autoformation. Les niveaux de confidentialité et d'anonymisation seront adaptés en fonction des cas.

Enfin, la cellule archive son bilan et les autres éléments qui lui semblent pertinents.

Ceci est une clôture



L'interstellar organise l'archivage des bilans des cellules et des flashs. Ces archives sont un outil pour aider de futures cellules à faire face à des problématiques déjà rencontrées par le passé. Maintenir une forme de mémoire de ce que le collectif a mis en place permet aux futures cellules d'être cohérentes par rapport aux actions passées ou au contraire de s'en écarter en pleine connaissance de cause.

L'objectif n'est pas de créer un casier judiciaire ni de marquer de façon indélébile des personnes, ni que des informations fuitent. Pour garantir ces points, plusieurs sécurités sont mises en place, et pourront être modifiées ou complétées à l'usage :

- Archivage physique sous la responsabilité d'un membre de l'Interstellar (rôle tournant, qui ne confère pas de droit particulier d'accès aux documents)
- Limitation de l'accès aux documents (accès à un bilan uniquement après accord de la cellule concernée)
- Censure de certaines informations : seules celles qui pourraient être utiles à une future cellule dans X années sont conservées, à la discrétion de chaque cellule rédigeant son bilan.

Le cadre de ce protocole concerne l'ensemble des activités de notre collectif et a été présenté et approuvé par un vote en novembre 2023.

Ces engagements et ces décisions engagent le collectif et la globalité de ses membres.



IV – ANNEXES

Partage de ressources sur les VSS : Quelques unes des ressources qui ont alimentées notre réflexion à un moment ou un autre (liste évidemment non exhaustive, critiquable, à compléter...) :



LIRE

- **Le protocole de l'UCL** sur lequel on s'est basé.es à l'origine : <https://unioncommunistelibertaire.org/femmes-hommes-militer-ucl>
- **La réponse de l'UCL à une critique de son protocole** : <https://www.unioncommunistelibertaire.org/?Comment-l-UCL-traite-les-accusations-d-agression-sexuelle-en-son-sein>

- **Brochure** : *Accounting for ourselves - Sortir de l'impasse autour des agressions et des abus dans les milieux anarchistes*. La brochure sur pourquoi ça marche pas et ce qu'on fait à partir de là : <https://infokiosques.net/spip.php?article1545>

- **Livre** : *Faire justice, moralisme progressiste et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes*, Elsa Deck Marsault, éditions La Fabrique. Un livre qui s'appuie sur des expériences de justice communautaire pour en identifier certaines dérives. Mal voire pas pensées, elles peuvent être destructrices pour tout le monde.

- **Brochure** : *Ceci n'est pas un call-out*, Collectif Bagarre. Brochure sur les VSS et leur gestion dans nos milieux. La question des justices (punitives, réparatrices, transformatives...) y est abordée : https://ugc.production.linktr.ee/e9b7839e-0b20-456b-adc4-89f0ff5db595_cecinestpasuncallout-V5.pdf

- **Article de vulgarisation scientifique** : *Justice réparatrice et justice transformatrice*, sur le site de Causons Féminismes : <https://causonsfeminisme.com/2023/01/08/justice-reparatrice-et-justice-transformatrice/>

- **Brochure** : *Toute rage dehors. Vengeance, attaques, ripostes et autodéfense contre le patriarcat et le monde qui le nourrit* : <https://infokiosques.net/spip.php?article1738>
- **BD** : *Tant pis pour l'amour, ou comment j'ai survécu à un manipulateur*. Sophie Lambda, éditions Delcourt. Décryptage des enjeux d'une relation manipulateuse par un témoignage autobiographique en BD.



ÉCOUTER / VOIR

Podcast sur comment le processus est appliqué à l'uc et des questions que ça soulèvent :

[https://shows.acast.com/le-monde-dapres/episodes/](https://shows.acast.com/le-monde-dapres/episodes/que-faire-des-agresseurs)

[que-faire-des-agresseurs](https://shows.acast.com/le-monde-dapres/episodes/que-faire-des-agresseurs)

- **Podcast** : *Les Couilles sur la Table - Nous faire justice #01*, qui parle des besoins des personnes victimes et de la nécessité de croire leur témoignage - et de le leur dire. Dans le protocole on ne cherche pas à faire une enquête de véracité (comme la Justice), mais on rapporte et on s'empare des faits donnés par les personnes concernées : <https://www.youtube.com/watch?v=l8uKCjU8QmQ>
- **Podcast** : *Un Podcast à soi - Que faire des hommes violents ?* Une création de Charlotte Bienaimé qui parle de justice restauratrice (entre autres choses intéressantes...), attention certains passages sont éprouvants : https://www.arterradio.com/son/61668798/que_faire_des_hommes_violents
- **Podcast** : *Les femmes contre-attaquent*. La violence peut-elle être pensée comme un outil politique du féminisme ? Quelle serait la définition d'une violence féministe ? Utilisée non pas pour asseoir un pouvoir, mais pour répondre à toutes les violences invisibles et quotidiennes exercées par les hommes ? Une sorte de vengeance, qui aurait plutôt la couleur d'une reprise de pouvoir ? https://www.arterradio.com/son/les_femmes_contre_attaquent
- **Podcast** : *Radiatorageuses - Vengeance*. D'où vient l'envie de vengeance ? réparer une injustice ? exprimer sa colère ? des exemples, des limites, des questions... <https://www.radiatorageuses.net/spip.php?article484>

Fiche contacts à destination des personnes victimes

On liste ici des ressources (associations et institutions locales, professionnelles dont les démarches et compétences nous semblent intéressantes), à destination des victimes. **Cette liste est non exhaustive, n'hésitez pas à la compléter avec les groupes locaux qui œuvrent sur le sujet près de chez vous !**

GROUPES ET STRUCTURES - Écoutes et Accompagnement. Pour inspiration (puisque la liste est évidemment ancrée dans le contexte local)

- **AAVAS** - Association d'Aides aux Victimes d'Abus Sexuels composée de psychologues bénévoles - Local -> <https://aavas.fr>
- **AFODIL** : Association de Formation et de Développement des Initiatives Locales - Local -> <https://afodil.fr>
- **CFCV** : Collectif Féministe Contre le Viol, appel anonyme et gratuit 08 00 05 95 95 - National -> <http://cfcv.asso.fr>
- **Le CIDFF**, Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles - National -> <https://fncidff.info>
- **Maisons des Solidarités** (Service public) - Antennes départementales
- **Planning familial** - National - > <https://planning-familial.org>
- **Solidarité Femmes** (anciennement SOS Femmes) - National -> <https://solidaritefemmes.org>

Fiche contacts à destination des auteurs

On liste ici des ressources (associations et institutions locales, professionnel.les dont les démarches et compétences nous semblent intéressantes), à destination des victimes. **Cette liste est non exhaustive, n'hésitez pas à la compléter avec les groupes locaux qui œuvrent sur le sujet près de chez vous !**

- **ARCA** : Association de Recherche en Criminologie Appliquée. Association basée à Tours composée de deux criminologues, d'un psy, d'un juriste, et de facilitateurices, toutes engagées dans la justice restaurative, travaillant autant avec les victimes, les auteurs, les témoins et les proches. National -> <https://arca-observatoire.com>
- **CRIAVS** : Centre de Ressources et d'Informations pour les Auteurs de Violences Sexuelles. Des antennes sont présentes partout en France. National -> <https://ffcriavs.org>
- **Numéro STOP** pour les personnes sexuellement attirées par les enfants. National -> 08 06 23 10 63 (appel anonyme et non surtaxé)

Crédits : Utilisation de la police « Carlito », par Lukasz Dziedzic. « Roberte », open type, par le collectif Bye Bye Binary. <https://typotheque.genderfluid.space/>

Illustrations : l'Interstellar



Si vous voulez nous contacter
interstellar.contact@proton.me